



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Olivier Véran
ministre des Solidarités
et de la Santé

Clément Beaune
Secrétaire d'Etat chargé
des Affaires
européennes

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 03 novembre 2020

Les financements européens de l'aide alimentaire portés à 869 millions d'euros en France pour la période 2021-2027

M. Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et M. Clément Beaune, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, saluent l'augmentation des crédits alloués à l'aide alimentaire en France par l'Union européenne pour les années 2021 à 2027. L'annonce de cette enveloppe, en augmentation de 48% par rapport au précédent exercice budgétaire 2014 à 2020, intervient en plus d'une hausse considérable du budget alloué à l'aide alimentaire par la France, afin de soutenir les associations qui ont fait face une demande très importante du fait de la crise de la Covid-19. M. Olivier Véran et M. Beaune, en présence de M. Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et de M. Nicolas Schmit, commissaire européen à l'Emploi et aux Droits sociaux, ont partagé ce mardi 3 novembre 2020 cette annonce lors d'une réunion par visio-conférence avec les quatre associations bénéficiant des financements européens pour l'aide alimentaire : les Restos du Cœur, la Fédération française des Banques alimentaires, le Secours populaire et la Croix-Rouge française.

Depuis plusieurs années, la reconduction du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) était la principale attente des associations bénéficiaires, fortement attachées à ce financement pérenne de leur activité et à cette incarnation de « l'Europe sociale ». Cette question s'inscrivait dans le chantier européen de fusion des fonds de cohésion au sein d'un nouveau FSE+ (Fonds de solidarité européenne) pour la période 2021-2027, discuté par l'Union européenne. Le Gouvernement s'était engagé à ce que le nouveau budget européen maintienne ce soutien.

Les financements sont non seulement pérennisés à travers l'inclusion du FEAD dans le FSE+, mais augmentés, à hauteur totale de 48% sur la période, soit 869 millions d'euros (contre 583 M€ entre 2014 et 2020).

Ces financements se structurent de la façon suivante :

- 90 millions d'euros de reliquat du FEAD pour l'exercice 2014-2020
- 132 millions d'euros au titre du plan de relance européenne pour les années 2020-2022
- 647 millions d'euros au titre du FSE+ pour les années 2021 à 2027.

« Le maintien de l'aide alimentaire en France est une priorité alors que la crise épidémique a pesé lourdement sur nos concitoyens les plus démunis, qui ont eu recours massivement à l'aide des associations. Engagement pris par le Président de la République, ce soutien, pérenne et augmenté, de l'Europe à nos réseaux associatifs qui viennent en aide aux plus précaires est précieux, à l'heure où les conséquences sociales au long terme de la crise sont encore difficiles à mesurer. Il démontre par ailleurs de façon concrète et indiscutable le rôle social que joue l'Union européenne. » Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé

« Dans cette période particulièrement difficile, l'Union européenne renforce son soutien à l'aide alimentaire. La hausse des moyens de 50% en France, grâce au nouveau budget européen et au plan de relance est la concrétisation d'un engagement de la France, qui a toujours été très attachée aux financements européens à l'aide alimentaire. » Clément Beaune, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes

L'annonce de ces financements européens intervient alors que la crise de la Covid-19 a pesé et continue de peser lourdement sur le quotidien de nos concitoyens les plus précaires. Cet impact social, encore difficile à définir, s'est traduit notamment par un recours massif à l'aide alimentaire, comme ont pu en témoigner les différents réseaux associatifs. Cette augmentation inédite des besoins a conduit l'Etat et les associations à mobiliser des moyens nouveaux pour y répondre. Le Gouvernement a ainsi annoncé une hausse de 144 millions d'euros de son budget consacré à l'aide alimentaire pour l'année 2020 : 50 millions pour des bons alimentaires pour les personnes sans abri et 94 millions pour deux plans de soutien successifs aux acteurs de l'aide alimentaire. Dans le cadre du plan France relance, le Gouvernement mobilise 100 millions d'euros de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté afin de répondre et d'anticiper les défis posés par la crise de la Covid-19.

Ces mesures complètent l'ensemble des aides directes qui ont été décidées en 2020 pour soutenir les plus précaires face à la crise, à hauteur de 3 milliards d'euros au total.

Si cette réponse à l'urgence d'une situation inédite était nécessaire, le maintien dans le temps du soutien public à l'aide alimentaire l'est tout autant. L'annonce de financements européens

pérennes et augmentés était donc une réponse capitale à cet enjeu.

Contacts presse :

Service presse d'Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la

Santé :

Mél. : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Service presse de Clément Beaune, secrétaire d'Etat chargé des

Affaires européennes :

Mél. : presse.cabinet@diplomatie.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)